

20/07/2016

COMPTE-RENDU DES CAPL DE RECOURS ET DE MUTATIONS (A, B, C)

Fin juin et jusqu'à hier se sont déroulées les CAPL de recours et de mutations.

La CAPL de recours C se déroulera en septembre puisqu'au jour de la convocation les dossiers de plusieurs agents n'étaient pas parvenus en Direction.

Lors de la CAPL A, la totalité des bonifications d'ancienneté, à savoir 6 réductions de 1 mois (R1) et 1 réduction de 2 mois (R2), a été distribuée.

Pendant la CAPL B, la totalité des bonifications d'ancienneté, à savoir 11 R1 et 3 R2, a aussi été distribuée.

Dans ces deux CAPL, les élus de Solidaires Finances Publiques ont, dans la plupart des cas, obtenu les modifications des appréciations générales et du tableau synoptique demandées par les agents.

Concernant les CAPL de mutations, nous avons dénoncé une fois de plus la tenue tardive (19 juillet) de la CAPL B suivie des mesures de gestion B et C.

La CAPL C de mutation se tenait le 30 juin et les élus ont alors dénoncé un mouvement technique (hors ALD, détachements, EDR) aberrant, ne tenant pas compte des règles élémentaires de gestion, au détriment des vœux des agents. Les élus ont donc exigé que la Direction revoie sa copie, et la séance a été suspendue jusqu'à 15H30 pour se finir à 17H30. Le nouveau mouvement proposé respectait alors les règles de gestion. Bien qu'ayant à nouveau réclamé que les mesures de gestion des C soient présentées pendant cette CAPL, nous avons encore dû attendre la suite de la CAPL B... 3 semaines plus tard.

La CAPL A de mutation, se tenait le 12 juillet. Lors de ce mouvement, 84 % des inspecteurs ont obtenu leur 1^{er} ou 2^{ème} vœu. A l'occasion de cette CAP, les élus de Solidaires Finances Publiques ont dénoncé le manque de visibilité pour les agents (et lisibilité pour les organisations syndicales) des affectations en Direction. En effet, aucun tableau des effectifs et postes vacants par service n'est fourni. D'autre part, la Direction s'est une fois de plus illustrée en ne respectant pas son engagement de combler les postes des inspecteurs retenus pour le Pôle de Traitement des Déclarations Rectificatives. De ce fait, plusieurs services se retrouvent avec un déficit cruel d'inspecteurs. Comme dans chaque CAP, le nombre d'ALD (A La Disposition du directeur) a explosé, ce qui permet à la Direction de s'affranchir des règles de gestion en matière d'affectation.

Lors de la CAPL B, 62 % des contrôleurs ont obtenu leur 1^{er} ou 2^{ème} vœu. Nous avons profité de cette CAPL pour que soient bien précisées les règles de gestion des ALD locaux (les agents qui se retrouvent en surnombre suite à la suppression de leur poste l'année en cours) :

- si dans la commune il n'existe aucun autre service de la même mission/structure, les agents seront automatiquement affectés en surnombre sur leur poste. Ils ne seront plus contactés pour émettre une fiche de souhaits,
- s'il existe dans la commune un service abritant la même mission/structure et qu'un emploi y est vacant, la Direction pourrait y affecter d'office l'agent dont le poste a été supprimé. Si aucun emploi n'est libre, les règles du cas précédent s'appliquent.

A la fin de la CAPL, les élus de Solidaires Finances Publiques ont demandé la présentation en CTL des modalités qui permettront de désigner les services retenus pour le mouvement sur postes spécifiques à venir. En effet, dès cette année, il n'y a plus de mouvement complémentaire pour les contrôleurs. A la place, les directions locales devront sélectionner au maximum 2 services qui feront l'objet d'un appel à candidature.

En raison des effectifs très déficitaires dans notre Direction, de l'absence d'affectation la plus fine dès la CAPN (à la commune) et au vu du nombre de demande non satisfaites, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre les mouvements proposés.

